

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DUVERGER Françoise, FAY Hervé, JOLY Agnès, KANAREK Déborah, MAGNIEZ Thierry, MIGUET Lionel, NICOUUD Clémence, PETIT BARAT Magalie

Absent excusé : DAJOUX Philippe (pouvoir à MIGUET .)

Secrétaire : KANAREK Déborah

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024.

I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 D2024-21

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 qui n'appellent ni réserve ni observation de sa part sur la tenue des comptes.

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 D2024-22/D2024-23/D2024-24 ET AFFECTATION DES RESULTATS D2024-25/D2024-26/D2024-27

Budget principal

*Section de fonctionnement*

Dépenses	333 309.95 €
Recettes	384 973.30 €
Résultat de l'exercice	51 663.35 €
Résultat de clôture 2022	283 627.28 €
Résultat de clôture 2023	335 290.63 € excédent reporté en fonctionnement du BP 2024

*Section d'investissement*

Dépenses	706 320.59 €
Recettes	891 344.65 €
Résultat de l'exercice	185 024.06 €
Résultat de clôture 2022	58 160.10 €
Résultat de clôture 2023	243 184.16 € excédent reporté en investissement du BP 2024

Section du Cimetière

*Section de fonctionnement*

Dépenses	1 676.00 €
Recettes	/
Résultat de l'exercice	- 1 676.00 €
Résultat de clôture 2022	11 276.12 €
Résultat de clôture 2023	9 600.12 € excédent reporté en fonctionnement du BP 2024

Section du Cimeteret

*Section de fonctionnement*

Dépenses	826.00 €
Recettes	/
Résultat de l'exercice	- 826.00 €
Résultat de clôture 2022	20 353.31 €
Résultat de clôture 2023	19 527.31 € excédent reporté en fonctionnement du BP 2024

### III – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 D2024-28/D2024-29/D2024-30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2024 arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

#### Budget principal

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	648 589.84 €	648 589.84 €
<b>Section d'investissement</b>	1 107 860.00 €	1 107 860.00 €
<b>TOTAL</b>	1 756 449.84 €	1 756 449.84 €

#### Section du Cimetière

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	3 700 €	9 600.12 €
<b>TOTAL</b>	3 700 €	9 600.12 €

#### Section du Cimeteret

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	3 000 €	19 527.31 €
<b>TOTAL</b>	3 000 €	19 527.31 €

### IV – VOTE DES TAXES LOCALES D2024-31

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % les taux d'imposition pour 2024

- Taxe d'habitation : 17.54 %
- Taxe foncier bâti : 30.77 %
- Taxe foncier non bâti : 131.07 %

### V – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU CHEF-LIEU

Les travaux commenceront en septembre 2024. Ils concernent la partie entre la nouvelle mairie et le parking de l'église.

### VI – VENTE DE LA PARCELLE B 2105 à Clément POINARD D2024-32

Considérant la demande de M. POINARD Clément résidant au 60 impasse de la Boutique, concernant l'acquisition de la parcelle B2105, d'une superficie de 92 m<sup>2</sup>, jouxtant sa propriété,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au prix de 35.00 €/m<sup>2</sup>.

VII – TARIFS 2024-2025 LE GRAND COLOMBIER D2024-33/D2024-34/D2024-35

Appartement 1 chambre – 5 personnes

	Du	Au	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits	Tarif 5 nuits	Tarif 7 nuits
Vac.Noël / Nouvel an	21/12/24	04/01/25	149	204	248	292	392
Hiver	04/01/25	08/02/25	149	204	248	292	375
Vac.février	08/02/25	08/03/25	149	204	248	292	630
Hiver	08/03/25	03/05/25	149	204	248	292	375
Printemps	03/05/25	06/07/25	116	171	215	259	331
Vac.été	05/07/25	30/08/25	116	171	215	259	375
Automne	30/08/25	25/10/25	116	171	215	259	331
Hiver	25/10/25	20/12/25	149	204	248	292	375

Appartement 2 chambres – 6 personnes

	Du	Au	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits	Tarif 5 nuits	Tarif 7 nuits
Vac.Noël / Nouvel an	21/12/24	04/01/25	168	243	309	375	551
Hiver	04/01/25	08/02/25	168	243	309	375	463
Vac.février	08/02/25	08/03/25	168	243	309	375	746
Hiver	08/03/25	03/05/25	168	243	309	375	463
Printemps	03/05/25	06/07/25	144	210	276	342	410
Vac.été	05/07/25	30/08/25	144	210	276	342	463
Automne	30/08/25	25/10/25	144	210	276	342	410
Hiver	25/10/25	20/12/25	168	243	309	375	463

Remises accordées long séjour : - 10 % sur 3<sup>ème</sup> semaine/ - 20 % sur 4<sup>ème</sup> semaine

Caution dégradations : 400.00 €

Caution ménage : 60.00 €

Forfait ménage fin de séjour : 60.00 €

Location linge de lit : 13 € la parure

Location linge de toilette : 11 €

Location linge de maison : 6 €

Appartement 4 chambres – 13 personnes

	Du	Au	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits	Tarif 5 nuits	Tarif 7 nuits
Vac.Noël / Nouvel an	21/12/24	04/01/25	364	475	585	695	992
Hiver	04/01/25	08/02/25	364	475	585	695	851
Vac.février	08/02/25	08/03/25	364	475	585	695	1 213
Hiver	08/03/25	03/05/25	364	475	585	695	851
Printemps	03/05/25	06/07/25	326	441	551	639	694
Vac.été	05/07/25	30/08/25	326	441	551	639	851
Automne	30/08/25	25/10/25	326	441	551	639	694
Hiver	25/10/25	20/12/25	364	475	585	695	851

Remises accordées long séjour : - 10 % sur 3<sup>ème</sup> semaine/ - 20 % sur 4<sup>ème</sup> semaine

Caution dégradations : 400.00 €

Caution ménage : 90.00 €

Forfait ménage fin de séjour : 90.00 €

Location linge de lit : 13 € la parure

Location linge de toilette : 11 €

Location linge de maison : 6 €

VIII – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D2024-36

La future bibliothèque de la commune bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 31/01/2024. Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme. La commune pourra déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de projets avec le Conseil Savoie Mont Blanc.

Prochaine réunion le 24.05.24

Le Maire,

Vincent MIGUET



La Secrétaire,

Déborah KANAREK